

**Discours de M. Richard Ferrand,
Président de l'Assemblée nationale**

Ouverture des questions au gouvernement

Hommage au bicentenaire de la mort de Napoléon

Assemblée nationale - mardi 4 mai 2021 à 15h00

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

La séance est ouverte.

Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les membres
du Gouvernement,

Mesdames et messieurs les députés, chers collègues,

Avant d'ouvrir les questions au gouvernement, je voudrais vous
proposer d'interroger notre histoire.

Demain, vous le savez, la France va commémorer le bicentenaire de
la mort de Napoléon Bonaparte, qui s'est éteint le 5 mai 1821, à Sainte-
Hélène.

Cet anniversaire, depuis quelques mois déjà, donne lieu à de
multiples discussions et controverses : tant mieux, car ces débats prouvent
la vitalité démocratique de notre pays, ainsi que le goût des Français pour
les analyses historiques. Et c'est au fond la gloire de Napoléon que de
pouvoir ainsi susciter tant d'intérêt, deux siècles après sa disparition.

Nul ne règne innocemment, nul ne réforme un pays sans se faire des ennemis. Et puis, il y a de bonnes raisons d'adresser des reproches aux mânes de Napoléon Bonaparte. Le rétablissement de l'esclavage, à lui seul, entache gravement sa mémoire.

Nous autres, députés, ne pouvons non plus approuver l'homme du 18-Brumaire qui bouscula le Parlement, mais reconnaissons que nous lui devons aussi la colonnade du Palais-Bourbon, qui est devenue aujourd'hui l'emblème de notre démocratie, par l'un de ces détours de l'Histoire qui en montrent toute la complexité.

De même, nous aimons nos lycées, création de Napoléon ; nous respectons nos préfets, la Cour des Comptes, le Conseil d'État, la Légion d'honneur, le Code civil, toutes ces « masses de granit » qu'il jeta sur le sol de France, et sur lesquelles s'est bâtie notre modernité.

Bien sûr, et c'est heureux, nos lycées actuels sont plus ouverts qu'en 1802 ; bien sûr, le Code civil de 2021 donne aux femmes plus de droits que l'ancien code Napoléon ; bien sûr, nous sommes en paix avec nos voisins européens qui partagent maintenant nos idéaux. C'est là le résultat d'autres batailles, d'autres combats, parce que notre République démocratique et sociale ne s'est pas construite en un jour.

En 1840 déjà, dans cet hémicycle même, les députés s'affrontaient sur la mémoire de Napoléon. J'ai demandé la réédition de ces débats, si éclairants d'intelligence ; et j'ai souhaité que soient exposés, à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, les documents exceptionnels qui sont conservés au Palais-Bourbon sur la mémoire de Napoléon, comme sa lettre d'abdication et le plan de son tombeau.

En 1840, il était demandé à nos collègues d'approuver des crédits pour le retour des cendres de l'ex-Empereur : bonapartistes et anti-bonapartistes ferrailèrent magnifiquement, par de superbes envolées oratoires qui célébraient le grand capitaine ou fustigeaient son despotisme, tandis qu'Alphonse de Lamartine, pourtant très critique, invitait ses collègues à accueillir le souvenir de Napoléon « avec recueillement, mais sans fanatisme ».

C'est la bonne méthode. Au nom de la Représentation nationale, je demande qu'elle soit appliquée au citoyen Napoléon Bonaparte, général de la Révolution, emprisonné en 1794 pour robespierrisme et Empereur de la complexité historique.

À notre tour, sachons nous pencher sur notre passé avec mesure et discernement ; sachons reconnaître les mérites et, dans cette vaste fresque de la France moderne que nous nous efforçons de poursuivre, sachons ne pas réduire les grandes dates et les grands hommes à de petits slogans.

Je vous remercie.

L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.